



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Caisse régionale  
Île-de-France



**OPP3BTP**  
La prévention BTP

# Incendie, un risque majeur lors des travaux de décapage de façades sur les chantiers du bâtiment

DTE n°251



**Avec la substitution des décapants de peinture à base de dichlorométhane, une recrudescence d'incendies de façade en Ile-de-France liés à l'utilisation de décapants inflammables à bas point éclair\* a été constatée.**

### Comment choisir son décapant ?

- Évaluer systématiquement les risques liés aux produits de décapage.
- Utiliser un décapant non inflammable, choisir un point éclair\* élevé (supérieur à 60 °C).
- Proscrire les décapants contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.
- Contacter vos fournisseurs afin de disposer de décapants dont l'étiquetage ne comporte pas de mention de danger, ni de pictogramme.
- Former et informer les utilisateurs.

• Vérifier le point éclair\* de tous les décapants - rubrique 9 - fiche de données de sécurité (FDS).

• Nécessité de respecter les mesures de prévention et les conditions d'application prévues par le fabricant.

*\*Point éclair : température minimale à partir de laquelle un mélange de vapeurs et d'air peut être enflammé dans les conditions normales de pression.*

### ATTENTION

**Prudence lors de l'utilisation de décapants.**

**N'OUBLIEZ PAS D'ÉVALUER  
LE RISQUE INCENDIE !**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[cramif.fr](http://cramif.fr)

**Incendie, un risque majeur lors des travaux de décapage de  
façades sur les chantiers du bâtiment - DTE 251**  
Cramif – Janvier 2015

Cramif - DTE 251 - Janvier 2015



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France